

PREV PRO

L'offre **prévoyance** des professionnels indépendants

DES GARANTIES ADAPTÉES À CHAQUE PROFESSIONNEL
INDÉPENDANT ET DES SERVICES DE QUALITÉ



En cas d'arrêt de travail ou d'invalidité, les indemnités et les rentes versées par votre régime de base (la Sécurité sociale pour les indépendants) compensent faiblement la perte de revenus à laquelle vous devez faire face. De même en cas de décès, vos proches sont peu protégés.

En optant pour Malakoff Humanis, vous souscrivez à un contrat prévoyance spécialement conçu pour les professionnels indépendants.

Grâce à notre offre :

- Vous bénéficiez d'une couverture adaptée à votre statut professionnel.
- Quel que soit votre régime obligatoire, votre couverture prévoyance s'ajuste à vos besoins, vous avez la possibilité de moduler vos garanties.

Notre offre prévoyance Malakoff Humanis est composée :

- De garanties décès obligatoires qui couvrent vos proches contre le risque lié à la perte de revenu s'il vous arrivait quelque chose.
- De garanties optionnelles, telles que l'incapacité et l'invalidité, qui vous permettent de maintenir vos revenus et préserver la pérennité de votre entreprise, en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité.
- D'avantages commerciaux :
 - si vous êtes créateur d'entreprise, vous bénéficiez de 3 mois de cotisations offerts ;
 - si vous avez souscrit à un contrat collectif Malakoff Humanis couvrant au moins 5 de vos salariés, vous bénéficiez de -10 % sur votre contrat Prev Pro.



Le saviez-vous ?

Notre offre Prev Pro répond aux exigences de la loi Madelin.

Aussi, vous pouvez déduire le montant des cotisations des garanties éligibles de votre contrat de prévoyance et faire une économie d'impôt.

Exemple* :

Pour 39 000€ de revenus, vous pourrez économiser environ 1 200€ d'impôts.

*Pour un célibataire avec 1 part.

Les + de l'offre

- Une indemnisation forfaitaire : l'indemnisation ne prend pas en compte le régime obligatoire, vous percevez donc la somme que vous avez souscrite.
- Vous avez la possibilité de mixer le régime Madelin et le régime non-Madelin en fonction des garanties que vous avez choisies.
- Vos garanties décès peuvent être souscrites dans le cadre Madelin (rente), hors Madelin (capital) ou dans un cadre mixte Madelin/non-Madelin.
- Tout comme un conjoint ou un pacsé, votre concubin peut bénéficier aussi de la rente de conjoint.
- Vous êtes indemnisé même en cas de reprise partielle d'activité.
- Une assistance spécifiquement dédiée pour vous épauler et vous accompagner en cas de coup dur (assurée par Auxia Assistance).

VOS GARANTIES PRÉVOYANCE : À COMPOSER SELON VOS BESOINS

			Tranches	Montants maximaux garantis				
				Professions libérales, professions médicales	Professions paramédicales, artisans et commerçants	Conjoints collaborateurs	Créateurs, repreneurs	Auto-entrepreneurs
BASE OBLIGATOIRE	DÉCÈS PTIA ⁽¹⁾	Capital ou rente décès/PTIA toutes causes	Tranches de 25 000 €	1 200 000 €	1 000 000 €	100 000 €		
		Double effet	100 % du capital décès					
		Allocation obsèques	Maximum de 3 000 € dans la limite des frais engagés					
OPTIONS	DÉCÈS PTIA	Décès accidentel PTIA accidentel	Doublement du capital décès/PTIA toutes causes					
		Rente de conjoint viagère et/ou temporaire	Tranches de 200 €	5 000 €/mois pour la rente viagère et 2 000 €/mois pour la rente temporaire (5 000 € pour le cumul des 2)			400 €/mois	
		Rente éducation fixe	Tranches de 100 €	1 500 €/mois et par enfant	1 000 €/mois et par enfant	300 €/mois et par enfant		
		Ou Rente éducation progressive	Tranches de 100 € 3 paliers : 0-11 ans : 100 % ; 12-17 ans : 200 % ; 18-26 ans si études : 300 %	Palier 1 : 1 500 € Palier 2 : 3 000 € Palier 3 : 4 500 €	Palier 1 : 1 000 € Palier 2 : 2 000 € Palier 3 : 3 000 €	Palier 1 : 300 € Palier 2 : 600 € Palier 3 : 900 €		
	INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL	IJ ⁽²⁾ maintien de revenus	Dans la limite de la moyenne des revenus journaliers des 2 dernières années déclarés à l'adhésion. Tranches de 15 €/jour jusqu'à 150 € et tranche de 30 €/jour au-delà	510 €/jour	300 €/jour	105 €/jour		
		Mi-temps thérapeutique	50 % de l'IJ souscrite (3 ans maximum IJ maintien de revenus + IJ mi-temps thérapeutique)					
		Forfait professionnel ⁽³⁾	Franchise 30/30/30	150 €/jour	75 €/jour	15 €/jour		
INVALIDITÉ IPT/IPP	Rente invalidité	Dans la limite de la moyenne des revenus journaliers des 2 dernières années déclarés à l'adhésion	15 300 €/mois (soit 510 €/jour)	9 000 €/mois soit 300 €/jour	3 150 €/mois (soit 105 €/jour)			
RACHAT DES EXCLUSIONS DISCO-VERTÉBRALES	Les affections disco-vertébrales sont exclues (sauf si hospitalisation de plus de 5 jours). Possibilité de lever cette exclusion (en option)*.w							

Franchises	<ul style="list-style-type: none"> Choix possibles : 15/30/60/90/180/365 jours. Cas particulier des paramédicaux (Carpimko) : 60/90/180/365 jours. Sur les franchises 15/30/60/90 jours, 2 options de rachat de franchise : <ul style="list-style-type: none"> Option 1 = rachat de franchise à 3 jours en cas d'hospitalisation de plus de 3 jours ou d'accident. Option 2 = rachat de franchise en cas d'hospitalisation chirurgicale en ambulatoire.
Exonération	<ul style="list-style-type: none"> Dispense du paiement de la cotisation de l'assuré en arrêt de travail à partir du 91^e jour d'arrêt de travail que la garantie arrêt de travail ait été souscrite ou non.

(1) PTIA : perte totale et irréversible d'autonomie. (2) IJ : Indemnité journalière. (3) Forfait professionnel : en cas d'arrêt de travail pour raison de santé, une indemnité est versée pour couvrir les frais permanents payés par le travailleur indépendant. Cette indemnité, dont le montant est choisi à la souscription, est versée pendant toute la période d'arrêt de travail indemnisée. * Soumis à l'accord de l'assureur.

VOS SERVICES

Pour compléter votre garantie prévoyance, des services de qualité vous sont proposés dans le cadre de votre contrat Malakoff Humanis pour faire le point sur votre santé ou encore faciliter votre vie professionnelle.

Un accompagnement au quotidien en cas de soucis

Assistance

En cas d'accident corporel ou de maladie soudaine et imprévisible, vous bénéficiez de notre garantie d'assistance.

Nous vous accompagnons ainsi dans vos démarches administratives et vous proposons, en fonction de votre situation, un service de garde d'enfants ou d'ascendants, d'aide-ménagère, de répétiteur scolaire, de garde d'animaux, en cas de décès, d'invalidité ou d'arrêt de travail.

Accompagnement social

L'accompagnement social mis en œuvre par Malakoff Humanis met à votre disposition des solutions d'écoute, de conseil et des aides financières pour les moments sensibles de la vie.

Les cinq missions principales :

- Soutenir le handicap.
- Favoriser le bien-vieillir.
- Lutter contre le cancer.
- Accompagner les aidants familiaux.
- Lutter contre la fragilité sociale.

En tant que dirigeant d'entreprise, soyez en conformité avec vos obligations légales

Solution Document Unique

Tout employeur, dès l'embauche du premier salarié, a l'obligation de recenser les risques professionnels pour la santé et la sécurité de ses salariés. Ces informations doivent figurer dans le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) - décret du 5/11/2001.

Nous mettons à votre disposition notre outil Solution Document Unique pour :

- Faciliter la rédaction de votre DUER via une plateforme en ligne et des guides méthodologiques.
- Bénéficier d'un espace en ligne pour gérer et stocker l'ensemble de vos DUER.

Autodiagnostic prévention santé & sécurité

L'outil en ligne « Autodiagnostic prévention santé sécurité » vous permet, dès l'embauche du premier salarié, de faire le point sur vos obligations légales :

- Vérifier si vous êtes à jour avec vos obligations légales.
- Disposer de conseils pratiques.

E-learning Fictis : formations en ligne sur les risques professionnels

Avec Fictis, vous pouvez accéder gratuitement à des modules de formation en ligne.

Cet e-learning vous accompagne dans la prévention de la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail en fonction de votre secteur d'activité.

9 thématiques vous sont proposées : le management de la sécurité, la sécurité générale, les troubles musculo-squelettiques, l'environnement sonore ou les risques incendies, électriques, routiers, biologiques et chimiques.

Contact

Vous souhaitez avoir des renseignements sur notre offre :

- appelez-nous au **0 800 80 15 22** Service & appel gratuits
- rencontrez un conseiller 02 41 20 27 01, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.
- envoyez-nous un message via notre site malakoffhumanis.com.

